

# Code de déontologie de l'ICF

---



Traduction libre

rev. 06.25.21

**Le code de déontologie de l'International Coaching Federation (ICF) est composé de cinq (5) parties principales :**

- 1. Introduction**
- 2. Définitions clés**
- 3. Valeurs fondamentales et principes éthiques de l'ICF**
- 4. Normes éthiques**
- 5. Engagement**

## **1. Introduction**

Le code de déontologie de l'ICF décrit les valeurs fondamentales de l'International Coaching Federation (valeurs fondamentales de l'ICF), les principes éthiques et les normes de comportement éthique pour tous les professionnels de l'ICF (voir définitions). Le respect de ces normes éthiques de comportement de l'ICF est la première des compétences fondamentales de l'ICF en matière de coaching (Compétences fondamentales de l'ICF) - "Démontre un comportement éthique". Démontre une pratique éthique : comprend et applique de manière cohérente l'éthique et les normes du coaching".

Le code de déontologie de l'ICF sert à préserver l'intégrité de l'ICF et de la profession de coach à l'échelle mondiale :

- Fixer des normes de conduite conformes aux valeurs fondamentales et aux principes éthiques de l'ICF.
- Guider la réflexion, l'éducation et la prise de décision en matière d'éthique.
- En évaluant et en préservant les normes des coachs de l'ICF par le biais du processus de révision de la conduite éthique de l'ICF (ECR).
- Fournir la base de la formation éthique de l'ICF dans les programmes de formation accrédités par l'ICF.

Le code de déontologie de l'ICF s'applique lorsque des professionnels de l'ICF se présentent comme tels, dans toute interaction liée au coaching. Ceci indépendamment du fait qu'une relation de coaching (voir définitions) ait été établie ou non. Ce Code articule les obligations éthiques des professionnels de l'ICF qui agissent dans leurs différents rôles de coach, de superviseur de coach, de coach mentor, de formateur ou d'étudiant coach en formation, ou qui servent dans un rôle de leadership de l'ICF, ainsi que du personnel de soutien (voir les définitions).

Bien que le processus de révision de la conduite éthique (RCE) ne s'applique qu'aux professionnels de l'ICF, tout comme l'engagement, le personnel de l'ICF s'engage également à respecter la conduite éthique ainsi que les valeurs fondamentales et les principes éthiques qui sous-tendent le code de déontologie de l'ICF.

---

Le défi du travail éthique signifie que les membres rencontreront inévitablement des situations qui exigent des réponses à des questions inattendues, la résolution de dilemmes et des solutions à des problèmes. Le présent code d'éthique est destiné à aider les personnes soumises au code en les orientant vers les divers facteurs éthiques qu'il peut être nécessaire de prendre en considération et en les aidant à identifier d'autres façons d'aborder le comportement éthique.

Les professionnels d'ICF qui acceptent le code d'éthique s'efforcent d'être éthiques, même lorsque cela implique de prendre des décisions difficiles ou d'agir avec courage.

## 2. Principales définitions

- - **Client** - l'individu ou l'équipe/le groupe qui est coaché, le coach qui est encadré ou supervisé, ou le coach ou l'élève coach qui est formé.
- - **Coaching** - partenariat avec les clients dans un processus de réflexion et de création qui les inspire à maximiser leur potentiel personnel et professionnel.
- - **Relation de coaching** - relation établie par le professionnel de l'ICF et le(s) client(s)/parrain(s) dans le cadre d'un accord ou d'un contrat qui définit les responsabilités et les attentes de chaque partie.
- - **Code** - Code de déontologie de l'ICF
  - **Confidentialité** - protection de toute information obtenue dans le cadre de l'engagement de coaching, à moins qu'il n'y ait consentement à sa divulgation.
  - **Conflit d'intérêts** - situation dans laquelle un professionnel de l'ICF est impliqué dans des intérêts multiples où le fait de servir un intérêt pourrait aller à l'encontre d'un autre ou entrer en conflit avec lui. Il peut s'agir d'un conflit financier, personnel ou autre.
  - **Égalité** - une situation dans laquelle toutes les personnes bénéficient de l'inclusion, de l'accès aux ressources et aux opportunités, indépendamment de leur race, de leur ethnie, de leur origine nationale, de leur couleur, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle, de leur âge, de leur religion, de leur statut d'immigrant, de leur handicap mental ou physique, et d'autres aspects de la différence humaine.
  - **Professionnels de l'ICF** : personnes qui se présentent comme membres de l'ICF ou titulaires d'un titre de compétence de l'ICF, dans des rôles tels que coach, superviseur de coach, mentor de coach, formateur de coach et étudiant en coaching, sans que cette liste soit limitative.

- **Personnel de l'ICF** - le personnel de soutien de l'ICF qui est engagé par la société de gestion qui fournit des services professionnels de gestion et d'administration au nom de l'ICF.
- **Coach interne** - une personne qui est employée par une organisation et qui coache à temps partiel ou à temps plein les employés de cette organisation.
- **Commanditaire** - l'entité (y compris ses représentants) qui paie et/ou organise ou définit les services de coaching à fournir.
- **Personnel de soutien** - les personnes qui travaillent pour les professionnels d'ICF afin de soutenir leurs clients.
- **Égalité systémique** - égalité des sexes, égalité raciale et autres formes d'égalité institutionnalisées dans l'éthique, les valeurs fondamentales, les politiques, les structures et les cultures des communautés, des organisations, des nations et de la société.

### 3. ICF Core Values and Ethical Principles

Le code de déontologie de la CIF est basé sur les valeurs fondamentales de la CIF et les actions qui en découlent. Toutes les valeurs sont d'égale importance et se renforcent mutuellement. Ces valeurs sont des aspirations et doivent être utilisées comme un moyen de comprendre et d'interpréter les normes. Tous les professionnels de l'ICF sont tenus de mettre en avant et de propager ces valeurs dans toutes leurs interactions.

### 4. Normes Ethiques

Les normes éthiques suivantes s'appliquent aux activités professionnelles des professionnels d'ICF :

#### **Section I - Responsabilité à l'égard des clients**

Mon rôle de professionnel ICF:

1. Expliquer et s'assurer que, avant ou lors de la première réunion, le(s) client(s) et le(s) parrain(s) comprennent la nature et la valeur potentielle du coaching, la nature et les limites de la confidentialité, les dispositions financières et toutes les autres conditions de l'accord de coaching.
  2. Créer un accord / contrat concernant les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties impliquées avec mon (mes) client(s) et mon (mes) parrain(s) avant le début des services.
-

3. Maintenir les niveaux de confidentialité les plus stricts avec toutes les parties, comme convenu. Je suis conscient et j'accepte de me conformer à toutes les lois applicables en matière de données personnelles et de communications.
4. Comprendre clairement la manière dont les informations sont échangées entre toutes les parties impliquées au cours de toutes les interactions de coaching.
5. Comprendre clairement, tant avec les clients qu'avec les parrains ou les parties intéressées, les conditions dans lesquelles les informations ne resteront pas confidentielles (par exemple, en cas d'activité illégale, si la loi l'exige, en vertu d'une décision de justice ou d'une citation à comparaître, en cas de risque imminent ou probable de danger pour soi-même ou pour autrui, etc.) Si je pense raisonnablement que l'une des circonstances susmentionnées s'applique, il se peut que je doive en informer les autorités compétentes.
6. Lorsque je travaille en tant que coach interne, je gère les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts potentiels avec mon (mes) client(s) et mon (mes) sponsor(s) par le biais d'un (de) accord(s) de coaching et d'un dialogue continu. Cela devrait inclure la prise en compte des rôles organisationnels, des responsabilités, des relations, des dossiers, de la confidentialité et d'autres exigences en matière de rapports.
7. Je conserve, stocke et élimine tous les documents, y compris les fichiers électroniques et les communications, créés au cours de mes interactions professionnelles d'une manière qui favorise la confidentialité, la sécurité et le respect de la vie privée, et qui soit conforme aux lois et accords applicables. En outre, je m'engage à faire un usage approprié des développements technologiques émergents et croissants utilisés dans les services de coaching (services de coaching assistés par la technologie) et à être conscient de la manière dont les différentes normes éthiques s'y appliquent.
8. Rester attentif aux signes indiquant qu'il pourrait y avoir un changement dans la valeur reçue de la relation de coaching. Si c'est le cas, modifier la relation ou encourager le(s) client(s)/parrain(s) à chercher un autre coach, un autre professionnel ou à utiliser une autre ressource.
9. Respecter le droit de toutes les parties à mettre fin à la relation de coaching à tout moment et pour n'importe quelle raison au cours du processus de coaching, sous réserve des dispositions de l'accord.
10. Être sensible aux implications des contrats et relations multiples avec le(s) même(s) client(s) et le(s) même(s) sponsor(s) en même temps afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts.
11. Je suis conscient et je gère activement toute différence de pouvoir ou de statut entre le client et moi, qui peut être due à des questions culturelles, relationnelles, psychologiques ou contextuelles.

12. Révéler à mes clients la réception potentielle d'une rémunération et d'autres avantages que je pourrais recevoir pour avoir recommandé mes clients à des tiers.
13. Assurer une qualité de coaching constante, quel que soit le montant ou la forme de la rémunération convenue dans le cadre d'une relation.

## **Section II - Responsabilité de la pratique et de la prestation**

Mon rôle de professionnel ICF :

14. Adhérer au Code de déontologie de l'ICF dans toutes mes interactions. Lorsque j'ai connaissance d'une éventuelle violation du Code par moi-même ou que je reconnais un comportement contraire à l'éthique chez un autre professionnel de l'ICF, je soulève respectueusement la question avec les personnes concernées. Si cela ne résout pas le problème, j'en réfère à une autorité officielle (par exemple, le personnel de l'ICF) pour le résoudre.
15. Exiger le respect du Code de déontologie de l'ICF par l'ensemble du personnel de soutien.
16. S'engager à atteindre l'excellence par le biais d'un développement personnel, professionnel et éthique continu.
17. Reconnaître mes limites personnelles ou les circonstances qui peuvent nuire, entrer en conflit ou interférer avec mes performances de coach ou mes relations professionnelles de coach. Je demanderai de l'aide pour déterminer les mesures à prendre et, si nécessaire, je demanderai rapidement des conseils professionnels pertinents. Cela peut inclure la suspension ou la résiliation de ma (mes) relation(s) de coaching.
18. Résoudre tout conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel en examinant le problème avec les parties concernées, en demandant une assistance professionnelle, en suspendant temporairement la relation professionnelle ou en y mettant fin.
19. Respecter la vie privée des membres d'ICF et n'utiliser les coordonnées des membres d'ICF (adresses électroniques, numéros de téléphone, etc.) qu'avec l'autorisation d'ICF ou du membre d'ICF.

## **Section III - Responsabilité professionnelle**

Mon rôle en tant que professionnel ICF :

20. Identifier avec précision mes qualifications en matière de coaching, mon niveau de compétence, mon expertise, mon expérience, ma formation, mes certifications et mes titres ICF.

21. Faire des déclarations verbales et écrites qui sont vraies et exactes sur ce que j'offre en tant que professionnel ICF, sur ce qui est offert par ICF, sur la profession de coach et sur la valeur potentielle du coaching.
22. Communiquer et sensibiliser les personnes qui ont besoin d'être informées des responsabilités éthiques établies par le présent code.
23. Assumer la responsabilité d'être conscient et de fixer des limites claires, appropriées et culturellement sensibles qui régissent les interactions, physiques ou autres.
24. Ne participer à aucun engagement sexuel ou romantique avec le(s) client(s) ou le(s) sponsor(s). Je serai toujours attentif au niveau d'intimité approprié à la relation. Je prends les mesures appropriées pour résoudre le problème ou annuler l'engagement.

#### **Section IV - Responsabilité à l'égard de la société**

Mon rôle en tant que professionnel ICF :

25. Éviter la discrimination en maintenant l'équité et l'égalité dans toutes les activités et opérations, tout en respectant les règles locales et les pratiques culturelles. Cela inclut, sans s'y limiter, la discrimination fondée sur l'âge, la race, l'expression de genre, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale, le handicap ou le statut militaire.
26. Reconnaître et honorer les contributions et la propriété intellectuelle d'autrui, en ne revendiquant que la propriété de mon propre matériel. Je comprends qu'un manquement à cette norme peut m'exposer à un recours juridique de la part d'un tiers.
27. Être honnête et travailler dans le respect des normes scientifiques reconnues, des lignes directrices applicables aux sujets et des limites de mes compétences lorsque je mène des recherches et que j'en fais le compte rendu.
28. Je suis conscient de mon impact et de celui de mes clients sur la société. J'adhère à la philosophie qui consiste à "faire le bien" et à "éviter le mal".

### **5. L'engagement éthique des professionnels de l'ICF**

En tant que professionnel de l'ICF, conformément aux normes du code de déontologie de l'ICF, je reconnais et j'accepte de remplir mes obligations éthiques et légales envers mes clients, mes sponsors, mes collègues et le public en général.

Si j'enfreins une partie du code de déontologie de l'ICF, j'accepte que l'ICF puisse, à sa seule discrétion, m'en tenir responsable. J'accepte également que ma responsabilité envers l'ICF pour toute infraction puisse inclure des sanctions, telles qu'une formation supplémentaire obligatoire pour les coachs ou d'autres formations, ou la perte de mon adhésion à l'ICF et/ou de mon titre de membre de l'ICF.

Pour plus d'informations sur le processus d'examen de la conduite éthique (ECR), y compris les liens pour déposer une plainte, veuillez consulter le site [coachingfederation.org/ethics](https://coachingfederation.org/ethics).